



FLMP - CAMINO LUXEMBURG - TRAIL

RÈGLEMENT

Avec l'inscription, le participant accepte les règlements de l'IVV et de la FLMP ainsi que les conditions de participation de ce Cup

Départ et arrivée : Le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle de Luxembourg commence à Lieler et se termine à Schengen.

Praticabilité : Accessible toute l'année, en hiver ainsi qu'en période de chasse éventuellement que partiellement.

Limite de temps : illimité

Distances : Les différentes étapes peuvent être déterminées par le randonneur lui-même. La distance totale est de 182 kilomètres. L'itinéraire se trouve sur le site www.geoportail.lu (Cartes Tourisme individuels – Chemins de randonnée – Chemin St. Jacques de Compostelle). Une carte est disponible sur le site de la FLMP www.flmp.lu sous la rubrique "Cups/Trails".

Assurance : Aucune assurance complémentaire n'est souscrite pour les participants.

Contrôles : Les contrôles ne sont possibles que numériquement par enregistrement dans une application (Komooot, Wikiloc, ViewRanger, etc.). Les preuves de contrôle ne sont valables que pour une personne. Les preuves de contrôle doivent être jointes au carnet de participation dûment rempli, où les étapes respectives de la randonnée doivent être enregistrées.

Validation IVV : Après le virement du droit de participation de 20 € sur le compte du FLMP LU90 LU90 1111 0469 4089 0000, le randonneur recevra le carnet digital FLMP- Camino Luxembourg -Trail par e-mail. Les validations IVV seront émises après l'achèvement de l'ensemble du parcours, sur présentation des documents de contrôle.

Dans le carnet de validation IVV (certificat de kilométrage), les 182 kilomètres réellement parcourus sont inscrits. Dans le carnet de validation IVV (certificat de kilométrage), 9 participations seront attribuées (1 participation par 20 km).

Une validation IVV pour l'ensemble de ce Cup n'est possible qu'une fois par an.

La participation est à vos propres risques.

Récompenses : Sur présentation du carnet de participation et des preuves de contrôle correspondantes au secrétariat de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire, FLMP, B.P. 56, L-9201 Diekirch (Luxbg), le randonneur recevra un diplôme ainsi qu'un écusson via le secrétariat de la FLMP.

Note : Par ailleurs, les randonneurs ayant parcouru entièrement le chemin de St. Jacques de Compostelle luxembourgeois, et qui projettent d'aller à Santiago, recevront le passeport officiel espagnol du pèlerin "credencial del peregrino", certifié, daté et signé par un responsable de l'asbl "Frënn vum Camino de Santiago de Compostelle".

